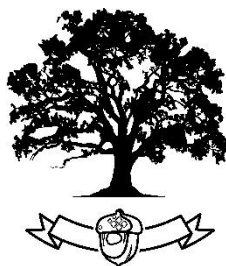




No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 2 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de monsieur Yves-André Beaulé, maire suppléant.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal, M. Éric Bussière, M. Yves-André Beaulé, M. Dominique Martin, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Absence : M. Jean Côté

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

070-06-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. ADMINISTRATION ET GREFFE
 - 3.1. Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
 - 3.2. Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025
 - 3.3. Avis de motion – Abrogation du règlement 447 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire du village de Sainte-Pétronille et l'imposition d'une tarification
 - 3.4. Avis de motion et dépôt – Règlement 473 relatif à l'installation et l'entretien de système de traitement des eaux usées des résidences isolées et l'imposition d'une tarification
 - 3.5. Autorisation – Dépôt de projet au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
 - 3.6. Autorisation - Dépôt d'un projet au Programme Circonflexe
 - 3.7. Modification - Date de la séance du 6 octobre 2025
4. GESTION CONTRACTUELLE
 - 4.1. Autorisation d'appel d'offres – Vidange de fosses septiques
 - 4.2. Octroi de contrat - Analyse du remplacement du chauffage au centre communautaire
5. RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 5.1. Dépôt - Rapport des dépenses encourues
6. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
 - 6.1. Adoption – Politique de participation publique et relation avec les médias



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

6.2. Participation - Programme de recyclage des balles de tennis de Recycleballes Canada (ajouté)

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Autorisation – Abolition du poste de direction générale adjointe

7.2. Autorisation – Création du poste d'adjoint.e aux services administratifs

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Éric Bussière d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.2 Participation - Programme de recyclage des balles de tennis de Recycleballes Canada.

Adoptée à l'unanimité

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

071-06-2025

3.1 Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Il est proposé par Lison Berthiaume d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

072-06-2025

3.2 Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025

Il est proposé par Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Avis de motion – Abrogation du règlement 447 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire du village de Sainte-Pétronille et l'imposition d'une tarification

L'abrogation du règlement 447 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire du village de Sainte-Pétronille et l'imposition d'une tarification est nécessaire puisque que la municipalité souhaite instaurer un programme de vidange de fosses septique. Ainsi, le règlement 447 traite que des installations de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire et que des modifications majeures qui devraient y être apportées afin d'inclure la vidange des fosses septiques.

Monsieur Éric Bussière donne avis de motion, conformément à l'article 453 du Code municipal, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption de l'abrogation du 447 relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire du village de Sainte-Pétronille et l'imposition d'une tarification.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

3.4 Avis de motion et dépôt – Règlement 473 relatif à l'installation et l'entretien de système de traitement des eaux usées des résidences isolées et l'imposition d'une tarification

Le règlement 473 relatif à l'installation et l'entretien de système de traitement des eaux usées des résidences isolées et l'imposition d'une tarification aura pour but d'instaurer un programme de vidange de fosses septiques, à l'instar du programme qui existe déjà pour les installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire. Ainsi, au lieu d'avoir deux règlements distincts, l'entretien des différents types de système sera combiné dans un seul règlement. Bien que la tarification soit différente selon le système utilisé, le fonctionnement de facturation par la municipalité sera identique quel que soit le système de traitement des eaux usées.

Monsieur Éric Buissière donne avis de motion, conformément à l'article 453 du Code municipal, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du Règlement 473 relatif à l'installation et l'entretien de système de traitement des eaux usées des résidences isolées et l'imposition d'une tarification.

073-06-2025

3.5 Autorisation – Dépôt de projet au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Pétronille doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet déposé relativement à ce programme peut recevoir une aide financière maximale de 380 000 \$ du Ministère et que la municipalité doit contribuer à la hauteur de 20% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lison Berthiaume:

QUE le conseil :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

- certifie que Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

074-06-2025

3.6 Autorisation - Dépôt d'un projet au programme Circonflexe

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un appel de projet dans le cadre du Programme Circonflexe piloté par l'Unité régionale du loisir et du sports (URLS) de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce programme est de permettre une meilleure accessibilité, ainsi qu'augmenter et favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite améliorer le prêt d'équipement gratuitement, et ce, pour l'ensemble de la population (petite enfance, scolaire, adultes, aînés, familles, personnes en situation de handicap, etc.) et en toute saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Martin:

QUE le conseil :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Circonflexe de l'URLSCN
- certifie que Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable.

Adoptée à l'unanimité

075-06-2025

3.7 Modification - Date de la séance du 6 octobre 2025

CONSIDÉRANT que les prochaines élections générales municipales se tiendront le 2 novembre 2025 au Québec;

CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui mentionne qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure;

CONSIDÉRANT que la séance du conseil municipal a été fixée au 6 octobre 2025 et que cette date contrevient à la loi et que cette date doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathias Brandl:

QUE le conseil devance au lundi 29 septembre 2025 la séance qui était prévue le lundi 6 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

4. GESTION CONTRACTUELLE

076-06-2025

4.1 Autorisation d'appel d'offres – Vidange de fosses septiques

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite instaurer un programme de vidange des fosses septiques des résidences isolées et l'imposition d'une tarification couvrant l'ensemble de son territoire;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

CONSIDÉRANT qu'avec ce programme, la municipalité souhaite, entre autres, obtenir une économie d'échelle par l'obtention d'un prix forfaitaire plus avantageux que si chaque citoyen fait une demande auprès de différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT que des services de nature technique sont requis pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées pour la période de 2025-2028;

CONSIDÉRANT la municipalité souhaite procéder à un appel d'offres public pour l'octroi de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lison Berthiaume:

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées pour la période de 2025-2028

Adoptée à l'unanimité

077-06-2025

4.2 Octroi de contrat - Analyse du remplacement du chauffage au centre communautaire

CONSIDÉRANT que le système de chauffage du centre communautaire fonctionne à l'huile et que cette méthode est non seulement coûteuse, mais très peu environnementale;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est l'un des bâtiments identifiés comme étant le centre des mesures d'urgence en cas de force majeure;

CONSIDÉRANT que plusieurs options peuvent être possibles et qu'une expertise en électromécanique est souhaitable afin de guider la municipalité afin de faire un choix éclairé;

CONSIDÉRANT que l'offre de service reçue par la firme Ambioner répond en tout point aux besoins exprimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Martin:

QUE le conseil municipal

- Autorise la signature, par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de l'offre de service de la firme Ambioner, au coût maximal de 12 000 \$ plus taxes;
- que cette dépense soit portée au poste budgétaire Entretien du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues

Dépenses encourues	
	Mai
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans /	119 613 \$
Transport collectif	
Sécurité civile et incendie	
Voirie	10 171 \$
Électricité et chauffage	5 774 \$
Informatique - Achat et maintien	1 256 \$
Services juridiques et cours municipal	58 \$
Services professionnels	390 \$
Hygiène du milieu et aménagement	2 691 \$
Entretien des bâtiments et infrastructures	11 804 \$
Activités sport, loisir et culture	
Don et commandite	3 500 \$
Équipement de bureau et fournitures	82 \$
Remises gouvernementales	9 885 \$
Machinerie et équipements	1 093 \$
Téléphonie, internet et communication	1 008 \$
Comptabilité	18 485 \$
Frais d'administration	12 \$
Frais de représentation, formation, perfectionnement et association	1 088 \$
Total	186 911 \$

6. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

078-06-2025

6.1 Adoption – Politique de participation publique et relation avec les médias

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Pétronille souhaite améliorer ses pratiques de gouvernance et structurer ses démarches de participation publique;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique de participation publique permet d'établir un cadre clair et transparent pour l'engagement des citoyens, organisations et acteurs de la société civile ;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à diversifier la participation citoyenne en rejoignant l'ensemble des segments de la population municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'encadrer les relations avec les médias pour assurer une communication cohérente et professionnelle;

CONSIDÉRANT que cette politique s'inscrit en complémentarité du cadre légal et réglementaire qui régit l'action municipale ;

CONSIDÉRANT que cette politique constitue une première mouture qui sera évaluée et ajustée selon l'expérience d'application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Buisnière:



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

QUE le conseil municipal adopte la Politique de participation publique et de relations avec les médias telle que présentée et en autorise la mise en application immédiate.

Adoptée à l'unanimité

079-06-2025

6.2 Participation - Programme de recyclage des balles de tennis de Recycleballes Canada

CONSIDÉRANT le programme de recyclage des balles de tennis de Recycleballes Canada soutenu par Tennis Canada et opéré par TENDEV

CONSIDÉRANT que ce programme permet aux municipalités du Québec de réduire l'empreinte environnementale liée à l'enfouissement des balles de tennis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lison Berthiaume:

QUE le conseil municipal participe au Programme de recyclage des balles de tennis de Recycleballes Canada.

Adoptée à l'unanimité

6 RESSOURCES HUMAINES

080-06-2025

7.1 Autorisation – Abolition du poste de direction générale adjointe

CONSIDÉRANT que l'actuelle Directrice générale adjointe a présenté sa démission de son poste qui sera effective à compter du 4 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure organisationnelle présentée par la directrice générale par intérim et recommande au conseil d'abolir le poste de direction générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Buisnière:

QUE le conseil municipal

- accepte la démission de l'actuelle directrice générale adjointe et tient à la remercier pour son engagement au sein de notre municipalité. Son travail a été réalisé dans un contexte exigeant, et nous reconnaissons les efforts déployés. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite;
- est en accord avec l'analyse de la structure organisationnelle et procède à l'abolition du poste de direction générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité

081-06-2025

7.2 Autorisation – Création du poste d'adjoint.e aux services administratifs

CONSIDÉRANT l'analyse de la structure organisationnelle présentée par la directrice générale par intérim et recommande au conseil la création d'un poste de d'adjoint.e aux services administratifs;

CONSIDÉRANT que ce poste est vacant et qu'aucun employé de la municipalité rencontre les exigences spécifiques du poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Martin:

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim de :



No de résolution
ou annotation

082-06-2025

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 juin 2025

- procéder à l'affichage du poste;
- de former un comité de sélection;
- et de recommander au conseil une candidature

Adoptée à l'unanimité

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h48 et se termine à 21h20.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore l'assemblée, il est 21h21.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, monsieur Yves-André Beulé, maire suppléant de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves-André Beulé, maire suppléant